

ACTU A 69

Le 30 décembre, la cour d'appel administrative de Toulouse a balayé d'un revers de manche et sans les examiner en détail tous les arguments qui avaient justifié l'annulation de l'autorisation environnementale. Rien de surprenant sachant que le président et le rapporteur sont les mêmes qui ont jugé le sursis à exécution permettant la reprise des travaux et se sont permis de justifier par avance la raison impérative d'intérêt public majeur.

Les organisations du collectif LVEL saisissent donc le Conseil d'Etat qui, par le passé n'a pas hésité à résister à la « raison d'état ».

La justice pénale est, enfin, intervenue pour pallier la carence des préfets qui ont fermé les yeux sur les dépassements illégaux d'emprise qui atteignent 88 ha, soit 25 % de plus que l'emprise autorisée.

Ce n'est qu'une des nombreuses libertés que le concessionnaire se permet en toute illégalité, avec la complicité passive des autorités.

• Alain HEBRARD



Passage difficile sur la ferme ?

Trésorerie tendue, créanciers impatients ?

Soucis de santé ?
Besoin de parler, d'échanger ?...

L'association Solidarité Paysans Tarn-Aveyron, membre du réseau national de Solidarité Paysans, c'est une équipe d'agriculteurs bénévoles qui écoute, soutient, accompagne, défend. Ses valeurs : confidentialité, solidarité, respect.

L'association Solidarité Paysans est ouverte à tous et indépendante. Elle n'intervient qu'à demande de l'agriculteur-trice qui le souhaite.

Tél. 06 81 06 20 04

SAFER :
REPERTOIRE ADEARTTRANSMISSION -
INSTALLATION

Vous cherchez des terres pour vous installer ?

**Vous avez une ferme à transmettre ?
Inscrivez-vous vite sur le répertoire ADEART.**

Vos responsables CONF'SAFER par secteurs sont là pour faire le lien et vous renseigner :

- Secteur nord-est :

Quentin Hay : 06 15 27 00 69

Katia Zwerus : 06 70 73 15 14 ; 05 63 76 40 46

- Secteur nord-ouest :

Victor Belle : 06 95 40 20 28

- Secteur sud-ouest :

François Sabo : 06 86 12 45 57

- Secteur sud-est :

Jérôme Carayol : 06 63 64 91 46

Lionel Epiphane : 06 85 90 98 36

Rejoignez la Confédération Paysanne du Tarn !

À renvoyer à la Confédération Paysanne - Maison des Associations - Place du 1er Mai - 81100 CASTRES
Tel : 05.63.51.08.47 - courriel : confpays.81@free.fr - Site Internet : <http://tarn.confederationpaysanne.fr>

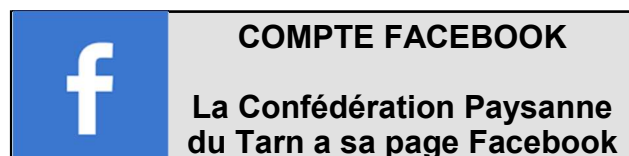
NOM.....PRENOM.....TEL.....
ADRESSE.....CODE POSTAL.....COMMUNE.....COURRIEL.....

Je suis adhérent à la Confédération Paysanne. Je vous envoie un chèque de 80 euros à l'ordre de la Confédération Paysanne du Tarn

Je suis nouvel adhérent, je vous envoie un chèque de 50 euros, et pour les bénéficiaires du R.S.A ou cotisant solidaire (40 euros) à l'ordre de la Confédération Paysanne du Tarn

Je m'abonne au journal bimestriel départemental « Paysans d'En Core ». Veuillez trouver ci-joint un chèque de 15 euros à l'ordre de l'A.J.P.E.C

Je soutiens la Confédération Paysanne et ses actions et je souhaite en être membre solidaire. Je vous envoie un chèque dex 15 euros



Consultez la ou partagez-la pour vous tenir au plus près de l'actualité et des événements à venir

Paysans d'En Core

JOURNAL D'INFORMATION DE LA CONFÉDÉRATION PAYSANNE DU TARN

Est édité par :
A.J.P.E.C

Journal de la
Confédération Paysanne du Tarn

Maison des Associations.
Place du 1er Mai -
81100 CASTRES

Tél. : 05.63.51.08.47
courriel : confpays.81@free.fr

Site internet :
[http://](http://tarn.confederationpaysanne.fr)

tarn.confederationpaysanne.fr

Directrice de publication
Geneviève REY
Janvier /Février 2026

Impression : SAS Expedium, Cambon
N° ISSN : 0996 4991



Paysans d'En Core

JOURNAL DE LA CONFÉDÉRATION PAYSANNE DU TARN

Bimestriel

Janvier /
Février 2026

n° 192

SOMMAIRE

Vie syndicale :

- Salon à la ferme 2026
- Comité Loup

p 2

- Grippe aviaire : un point
sur la situation épidémique
et questions en suspens

p 3

DOSSIER :

**Dermatose Nodulaire
Contagieuse**

- Assemblée Générale
de la Conf du Tarn

p 4 et 5

- Conférence Agroécologie
Flamarens, le 1er-
décembre 2025

p 6

Page ADEART :

- Startup
- Formations ADEART et
contexte national du
financement VIVEA

p 7

Page Info :

- Actu A69

p 8

RENDEZ-VOUS AVEC L'ACTUALITE

Partout en France et plus particulièrement dans nos régions du Sud Ouest, la Confédération Paysanne est sur le pied de guerre. La colère paysanne se répand, déclenchée par la propagation de la DNC et les décisions radicales du gouvernement pour tenter d'éradiquer cette maladie. L'actualité a ajouté une revendication à cette crise, avec le vote pour la mise en place du traité de libre échange Mercosur au parlement Européen. Mais ce sont bien les difficultés d'un grand nombre de filières et le revenu paysan qui sont au cœur des préoccupations de tous.

Dans le système actuel en bout de course, le gouvernement, sourd aux revendications, persiste dans ses idées. Comme pour nous illustrer la définition de la folie, il continue de proposer toujours les mêmes solutions, en espérant un résultat différent. Toujours plus d'aides financières, de produits chimiques, de prélèvement d'eau, de robot... La terre s'épuise mais leur croissance à plus d'importance. Pour calmer la vindicte populaire, le gouvernement lance quelques miettes aux paysans. Mais ces dernières annonces (loi spéciale agricole, fond spécial crise, autorisation de tir des prédateurs...), ne représentent aucune solution structurelle pour une agriculture à l'agonie.

Dans un contexte écologique dégradé où le vivant peine un peu plus chaque jour à se développer et nous rendre les services dont nous avons besoin pour une agriculture saine et fertile, le gouvernement ne propose que l'abaissement des normes environnementales et l'exploitation accrue des ressources (comme l'eau et les sols), dans un seul but, l'augmentation de la productivité à court terme.

De plus l'autoritarisme et les violences exercés sur certains syndicats, comme le nôtre, tout en faisant des courbettes aux managers de la FNSEA, montrent encore ce mépris que les dirigeants ont pour les vrais paysans. Cette cogestion entre élites ajoute de la souffrance et de la colère dans nos campagnes. Elle ne pourra pas durer.

Localement la Confédération Paysanne à été aux avant-postes pour anticiper cette crise et faire des propositions. Depuis le mois de Juillet, dans un manifeste proposé aux autres syndicats et au préfet, les éleveurs de notre syndicat ont pu présenter leur opposition ferme à l'abattage total mais aussi leurs demandes pour un protocole contraignant mais sans abat-tage et pour un suivi scientifique de cette maladie et en particulier de l'immunité sur nos élevages. La Confédération paysanne du Tarn à pu compter sur le soutien des citoyens pour se faire entendre lors deux rassemblements simultanés à Castres et Albi le 13 Décembre.

Nous rappelons aussi qu'historiquement la Confédération Paysanne à toujours été contre les traités de libre-échange mais pour l'autonomie et la souveraineté alimentaire de chaque peuple. Notre opposition au Mercosur n'est pas nouvelle.

Nous sommes sûrs de nos convictions et de notre opposition aux politiques actuelles. Malgré tout, dans nos échanges, les questions de nos modes d'actions, de nos alliances ou de nos engagements sur de nombreux sujets, locaux ou nationaux, restent ouvertes. Représenter le plus grand nombre, se faire entendre sans se fourvoyer, rassembler sans s'épuiser dans un contexte ultra rapide dicté par les médias est pour nous un défi et un questionnement de chaque jour pour tous les représentants et les militants de notre syndicat sur le terrain.

Il est temps pour chacun de nous, malgré le travail dans nos fermes, nos temps de partage en famille et le tumulte de la vie, de trouver le temps de se mobiliser et de mobiliser autour de nous pour affronter l'autorité en place afin d'offrir au plus grand nombre, les changements que le vivant et chaque individu de cette société mérite.

Grégoire MONCHARMONT
Secrétaire de la Confédération Paysanne du Tarn

SALON A LA FERME 2026

Du 21 février au 1er mars 2026 se déroulera le Salon à la Ferme dans le Tarn. Quatre fermes ouvriront leurs portes au grand public pour faire découvrir l'Agriculture Paysanne :

- Les jardins de Midgard à Peyregoux : maraichage, poules pondeuses
- La ferme de La Micalié à Lautrec : grandes cultures, pain, ail
- Arnaud De Raspide au Bout du Pont de l'Arn : ovins viande
- L'Echappée Bêêê au Garric : ovins lait, en transfo fromagère.

Et pour montrer que l'Agriculture Paysanne peut se retrouver jusque dans les assiettes de nos enfants à l'école, un repas « à la cantine » de Lautrec, à base de produits locaux, sera proposé :

- **Vendredi 27 février à 20 heures.**

Il est ouvert à tous (petits et grands) et sera au prix de 5 €. Inscription avant le 20 février, auprès de Jérôme CARAYOL au 06.63.64.91.46

• Audrey LABIT



Fermes Ouvertes
Pour + d'infos : Confédération Paysanne du Tarn
Maison des Associations, Place du 1er Mai, 81000 CASTRES - Tel : 05 43 51 08 47
Confédération paysanne du Tarn / Facebook
<http://tarn.confederationpaysanne.fr>

COMITE LOUP

Le 4 décembre 2025, se déroulait le comité loup annuel à Caucalières, présidé par M. Simon Bertoux, nouveau Préfet du Tarn. Outre l'OFB, la DDT, le directeur des chasseurs du Tarn, le PNR, les syndicats, on notait la présence du sénateur Folliot, d'une assistante parlementaire du député Terlier, du président et du directeur de la Chambre.

La Conf était représentée par Grégoire Moncharmont et Daniel Debrus.

On estime la population de loups en France dans une fourchette de 989 à 1187 individus, soit 1082 pour 2025 (contre 1013 en 2024).

A l'échelle de la Région, il y a 4 meutes en Lozère, et une sur le Cantal.

Dans le Tarn, au vu des pièges photos, nous avons toujours 1 ou 2 loups dans le Caroux (prés de Murat), 1 loup dans le Somail, 1 sur la Montagne noire, 1 sur le Lauragais, 1 qui a prédaté sur le centre Tarn en début d'année, et 1 autre qui sévit vers St Sernin sur Rance et le Masnau ; ce qui fait donc 4 à 7 loups environ. Mais il manque des indices ADN pour préciser si un même loup migre sur plusieurs secteurs.

Le nombre de constats de dommages est de 30, dont 10 bovins. On a une augmentation des victimes par rapport à 2024 : 30 ovins au lieu de 24. Il est plus difficile d'imputer des prédatations dues au loup pour les bovins, car le mode de prédation est différent, et dans certains cas il n'y a pas d'indem-

nisation. Les bovins représentent 5 % des victimes indemnisées.

Le budget des aides à la protection en France est en augmentation : 40 M€, dont 78 870€ dans le Tarn. On constate qu'il n'y a pas d'attaques cette année sur la montagne noire, car la plupart des éleveurs ont cessé leur activité, et ceux qui restent ont protégé leur troupeau.

De nouvelles communes ont été impactées, comme Aguts, Cuq Toulza, Puylaurens, mais aussi Lautrec, Montpinier, Lisle sur Tarn, le Masnau, preuve que le loup peut attaquer n'importe où et n'importe quand. D'ailleurs, la tendance nationale est à une augmentation des constats et des victimes.

Il a été validé lors de ce comité de passer la commune de Lacaune en cercle 2, car limitrophe de Fraisse sur Agout déjà en cercle 2. Nous avons, au vu de l'arrêté préfectoral du 22 déc 2025, 8 communes en cercle 1, 136 communes en cercle 2, et le reste en cercle 3.

A propos des tirs, il n'y a que 16 tirs de défense délivrés sur le Tarn. Ils sont soumis à simple déclaration en cercle 1 et 2, et sous conditions en cercle 3 : contexte de prédation et tirs d'effarouchement préalable. De plus ils peuvent être pratiqués en tous cercles sans conditions de protection. Par ailleurs des tirs de prélèvement sont possibles par la brigade loup ou les lieutenants de l'ovétole.

La Conf a réitéré ses demandes relatives aux aides au gardiennage pour les communes en cercle 2 qui seraient en ZDP, non compatible avec le cercle 1, comme Anglès.

On nous a répété qu'on ne peut toucher à la ZDP, couvrant historiquement le rayon de roquefort, car un arrêté de déclassement partiel la fragiliserait. M. le Préfet va transmettre nos revendications au préfet coordonnateur loup.

• Daniel DEBRUS et Grégoire MONCHARMONT

StartUP

En 2020, la France ne compte plus que 496 000 agriculteurs contre 604 000 en 2010. Et la crise est encore à venir puisque 43 % des exploitants sont susceptibles de partir en retraite d'ici 2033, alors que seul 1 % des exploitants a moins de 25 ans, selon le dernier recensement agricole de 2020.

Depuis les années 1960, l'installation relève d'une mission de service public assurée en particulier par les SAFER et les chambres d'agriculture. Service public accompagné la plupart du temps par des acteurs associatifs tels que ADEAR, Terre de Lien, CIVAM ... qui accompagnent la mise en place d'une agriculture paysanne.

Ces acteurs peinent, du fait du manque de politique volontariste de

l'état et de moyens, à éviter l'érosion du nombre d'agriculteurs.

Dans ce contexte, de nouvelles sociétés (style start-up) et leur logique libérale viennent bouleverser l'accompagnement à l'installation et à la transmission. (Pour le moment localement et en agroécologie)

Cette profusion d'initiatives privées peut s'expliquer par le nombre croissant de néopaysans et leurs difficultés à accéder au foncier. Mais aussi par le fait d'une politique d'aide à l'installation en priorité destinée à un public jeune, professionnel et issu du monde agricole. (Public en baisse)

Bien que marginaux, en matière d'hectares concernés, ces entrepreneurs impressionnent par leur capacité à lever des fonds, tant auprès des citoyens — en proposant des solu-

tions « d'épargne verte » — que des investisseurs privés ou des collectivités. Certains ont même reçu des investissements de la Banque des Territoires, dont l'État est propriétaire ... ce qui laisse entrevoir une volonté politique de développement de ce modèle ?

Ce modèle « de style start-up » vient s'opposer à un service public dit « bureaucratisé » et s'inscrit dans le paradigme néolibéral faisant de l'entreprise privée l'acteur central par lequel les transformations de la société doivent s'opérer.

Le plus grand danger de ce système est qu'à partir du moment où la terre appartient à une société lucrative, le risque de spéculation foncière s'accroît.

• Eric SENEGAS

Formations ADEART et contexte national du financement VIVEA

Dans le précédent journal, nous évoquions la récente obligation pour tous les organismes dispensant des formations financées par le fonds VIVEA, de se conformer à la certification Qualiopi. Nous avons donc mis en place avec l'ARDEAR Occitanie cette certification, ce qui nous permet aujourd'hui de pouvoir proposer des formations techniques, après plusieurs mois d'absence.

Comme nous le craignons, le temps passé à organiser et gérer des formations est aujourd'hui beaucoup plus important, passant de 1 jour en moyenne par formation, à 3-4 jours désormais (avec toutes les difficultés financières que cela engendre pour nous). En cause une quantité de règles et de documents à remplir qui nous laissent sans voix, ou plutôt nous questionne profondément sur l'intérêt d'aller aussi loin dans l'administratif.

Cette nouvelle réglementation va également avoir un impact sur les stagiaires de nos formations, puisqu'ils auront eux aussi davantage de documents à remplir et signer : convention de formation à signer au moins 10 jours avant le début de la formation, questionnaire des acquis avant et après la formation etc...

Pour ce premier semestre, nous avons donc mis en place un programme restreint de formations, d'où l'absence

de catalogue. Quatre formations sont organisées :

- Formation « Taille des arbres fruitiers » le lundi 16 février à Viterbe ;
- Formations « TéléPac » (Débutant et confirmé) fin avril début mai à Réalmont ;
- Formation « Gestion des maladies en arboriculture biologique » le lundi 18 mai probablement à Viterbe.

Pour toutes questions, n'hésitez pas à contacter le bureau à Castres.

• Alexandre CALVIÈRE

Il est important de connaître, au-delà de la certification Qualiopi, le contexte budgétaire très tendue du fonds VIVEA depuis 2025.

Voici un résumé de la situation par Julien Melou, animateur formation à la CONF nationale.

« La dernière partie de l'année 2025 de l'activité formation mobilisant du fonds VIVEA s'est traduite par de nombreuses difficultés suite à une mauvaise anticipation/gestion des ressources du fonds ; ceci se traduisant après des mesures discutables par la direction du fonds, par des impacts directs pour les bénéficiaires en termes de perte de droit et pour les OF dans leurs missions et modèles économiques. »

Afin de remédier à la situation dans la perspective de 2026 (où au moins 10 millions d'Euros sont provisionnés pour financer les certificats Certiphyto obligatoires par VIVEA), le CA VIVEA national de décembre 2025 a pris un certain nombre de mesures d'économie et de rigueur (même s'il ne souhaite pas afficher cela avec ces mots), dont le passage de l'enveloppe par paysan de 3 000 € à 2 000 €, pour gérer leur enveloppe jusqu'à la fin d'année, amenant dès janvier à refuser déjà certaines demandes au détriment des besoins des paysans et de l'organisation des OF.

La Confédération paysanne siégeant au fonds a été la seule à s'abstenir sur le budget et les mesures déclinées en l'état pour la politique du fonds pour 2026. La situation, qui en ce début 2026 se tend déjà sur le front des demandes de financement de formation, confirme nos ressentis et positions qui sont en désaccord avec la politique du fonds.

La situation du fonds VIVEA amène à des choix de gestion que nous ne contestons pas ; nous discutons les options prises amenant notamment, à moins de mutualisme et certaines iniquités entre contributeurs. »

COMPTE-RENDU DE LA CONFÉRENCE D'AGROÉCOLOGIE PRESENTÉE PAR Jean-Pierre SARTHOU au lycée agricole de FLAMARENS le lundi 1er DECEMBRE

L'ADEART avait l'opportunité d'organiser cette conférence grâce à la bienveillance de Jean-Pierre Sarthou*, le lycée agricole de Flamarens a su la saisir au profit de ses élèves tout en ouvrant ses locaux aux personnes extérieures : paysans, porteurs de projet, ou simplement sympathisants passionnés d'agronomie et soucieux de l'avenir de l'agriculture.

Dans son premier exposé Jean-Pierre Sarthou présente les nombreuses conséquences négatives de nos systèmes culturels conventionnels avec pour résultat la perte de fertilité des sols allant jusqu'à leur disparition à échéance d'un siècle (1/6 des sols mondiaux) ou deux (1/3 des sols mondiaux).

La perte de matière organique explique en grande partie ces effets désastreux. Il faut donc par tous les moyens disponibles revenir à un taux d'humus compatible avec une bonne fertilité, et la suppression du labour en est la première condition, au moins dans un premier temps. Une fois rétabli un bon fonctionnement de la vie du sol, peut-être un labour peu profond est possible si le contrôle de certaines adventices l'exige et qu'on est en agriculture biologique.

La mise en place de rotations longues est obligatoire, avec des légumineuses, la re-introduction d'un élevage sera très utile et parfois indispensable.

La FDCUMA avait elle aussi accepté notre invitation, Sébastien Jalby a témoigné de la présence de semoirs pour semis direct dans une vingtaine de CUMA du Tarn avec des expériences plus ou moins positives selon notamment qu'il y a un bon accompagnement technique ou pas.

D'autres équipements existent dans les CUMA pour un travail superficiel évitant le labour. Dans tous les cas c'est un accès facilité à ces divers matériels que permet l'investissement en commun.

La FDCUMA du Tarn va participer à une opération d'envergure pour vulgariser l'agroécologie, ce sont les organismes responsables de l'approvisionnement en eau potable qui sont les initiateurs du projet.

Dans sa deuxième prise de parole Jean-Pierre Sarthou a présenté un projet de culture à vocation énergétique (le miscanthus).

Un nouveau procédé de fabrication permettra (il n'y a pas encore de mise en application industrielle, mais elle serait possible) d'obtenir du carburant avec un rendement bien supérieur aux procédés traditionnels. La culture de miscanthus, peu exigeante en main d'œuvre (récolte) puisqu'elle reste en place de nombreuses années (une quinzaine ou plus) permet une amélioration du taux d'humus et apporte de la trésorerie à l'agriculteur.

Les conditions de sa mise en place devront être soigneusement étudiées pour éviter l'accaparement de cette opportunité par un petit nombre de très grosses exploitations.

D'autres végétaux peuvent trouver là une valorisation inespérée (mauvais foins par exemple).

Un deuxième compte rendu est disponible sur le site de l'ADEART, plus détaillé sur les aspects techniques. Pour une approche plus complète on peut aller sur You Tube et taper: Jean-Pierre Sarthou.

A la réflexion on peut se demander pourquoi l'agroécologie et le travail du sol simplifié mettent tant de temps à se développer, bien sûr il y a les freins culturels : la peur du changement, l'Histoire (labourage et pâturages sont les deux mamelles de la France, la fable du riche laboureur....) mais si on ouvre une revue agricole, par quoi sont occupés 30 à 50 % de l'espace ? rien qui n'incite à aller vers plus d'autonomie, alors que c'est un des effets positifs de l'agroécologie....



• Alain BOUYSSIE



Grippe aviaire : un point sur la situation épidémique et questions en suspens

En 2025, la grippe aviaire a été très forte dans les populations d'oiseaux sauvages d'Europe, principalement avec le variant H5N1 clade 2.3.4.4. Ceci s'est traduit automatiquement par des foyers en élevages de volailles, notamment dans une vingtaine de pays européens. Fin décembre 2025, la France comptait plus d'une centaine de foyers.

Cette année le thème de la vaccination obligatoire des canards (>250) a encore pris de l'ampleur dans les discussions entre éleveurs, mais aussi entre consommateurs.

Les questions, notamment au niveau de la santé du consommateur sont fréquentes, en circuits courts mais également entres intermédiaires plus éloignés. Rappelons que la Confédération Paysanne est opposée à l'obligation vaccinale quelle qu'elle soit, sans être à priori contre les vaccins de manière générale selon une soit disant idéologie anti-scientifique.

Mais la vaccination n'est qu'une composante d'un schéma plus grand, qui tend à imposer les contours de l'élevage paysan.

Dans le cas de la grippe aviaire, depuis près de 10 ans maintenant, des politiques sanitaires toujours plus autoritaires sont imposées aux éleveurs : investissements dans des mesures dites de biosécurité (sas sanitaire, bétonisation des accès aux parcours, visites vétérinaires obligatoires, filets, etc), confinement des animaux une grande partie de l'année, euthanasie préventive des animaux dès qu'un cas est détecté dans les environs, obligation vaccinale pour les > 250 canards, entre autres.

Et cette liste s'étoffe d'année en année, rendant le travail des éleveurs de plus en plus compliqué et les investissements nécessaires au maintien de l'activité de plus en plus élevés. Le bien être animal et la santé des consommateurs sont également les grands perdants de ces politiques sanitaires...

De fait, il est important d'exiger un bilan de toutes ces mesures sanitaires imposées aux agriculteurs, face à une maladie qui semble s'installer de manière pérenne sur le territoire euro-

péen. Toute politique publique doit s'appuyer sur des données fiables, indépendantes et transparentes, en s'assurant que les principaux concernés soient consultés et écoutés. Ces remarques peuvent être appliquées à de nombreux types d'élevages : volailles, porcs, bovins, ovins...

Concrètement, de nombreuses questions restent en suspens sur l'efficacité vaccinale.

Lorsque l'on s'intéresse au nombre de cas en foyers de volailles détectés au cours du temps dans les principaux pays d'Europe touchés par la grippe aviaire (bulletins de veille sanitaire internationale ESA), on observe que l'Allemagne et la France suivent une même dynamique, et que l'épidémie tend à stagner dans l'ensemble de ces pays depuis la fin de l'année.

Ceci semble indiquer que la campagne nationale de vaccination obligatoire des élevages >250 canards n'a pas eu d'impact sur la circulation globale du virus en France.

En revanche, le nombre limité de foyers qui a lieu dans les Landes cette saison pourrait être lié à une moindre dissémination du virus entre élevages relativement denses et proches, du fait de la vaccination des canards. Mais les dépeuplements massifs qui ont été imposés ces dernières années pourraient également justifier cette moindre contamination inter élevages.

Ces vaccins contre la grippe aviaire étaient censés « diminuer de plus de 96 à 99 % les foyers en élevage de volailles en France » (comme annoncé dans une étude envoyée par le ministère de l'Agriculture à tous les éleveurs pour promouvoir la campagne de vaccination obligatoire de 2024), mais les observations dans le monde réel sont loin de confirmer cela.

Il est d'ailleurs fort probable que le modèle mathématique utilisé dans l'étude¹ soit inexact, pour cette année en tout cas...

Par ailleurs, des études² portant sur les épidémies de 2020 et 2021 ont montré que la densité et la proximité des élevages, notamment en canard,

sont les facteurs les plus importants en terme de dissémination de la contamination, et donc en nombres de foyers dans les élevages.

Les systèmes de production dits « intégrés » sont aussi généralement plus responsables de contaminations que les systèmes indépendants³, notamment du fait des mouvements de personnel / animaux / déchets / matériels, au sein de la chaîne de production / transformation / commercialisation.

Quant aux questions des consommateurs au sujet des vaccins à ARNm spécifiquement (même si certains ont tendance à confondre beaucoup de choses), elles sont légitimes, car il s'agit d'une biotechnologie nouvelle, avec une utilisation inédite, d'un point de vue qualitatif et quantitatif.

L'injection d'ARNm dépasse le cadre de la vaccination et s'intègre dans le cadre de la thérapie génique, soulevant de nombreuses autres questions que la réponse immunitaire.

De plus, le vaccin en question ici est à base d'ARNm auto-amplifiant, ce qui soulève de nombreuses questions sur les quantités de protéines produites dans l'organisme au cours du temps, et avec quelles répercussions sur la santé de l'animal. Rappelons que 3 doses sont injectés en quelques mois seulement.

L'argument autoritaire des vaccins « sûrs et efficaces » doit laisser la place aux débats, scientifique et sociétal. Ce débat, c'est ce qui fait la différence entre un dogme et la science.

• Gilles FERMENT

¹Guinat et al., 2025. Promising Effects of Duck Vaccination against Highly Pathogenic Avian Influenza, France, 2023–2024. *Emerging Infectious Diseases*.

²Guinat et al., 2025. Poultry farm density and proximity drive highly pathogenic avian influenza spread. *Communications Biology*

³Hautefeuille et al., 2024. Assessing the risk of highly pathogenic avian influenza H5 virus spread within French broiler and layer production networks. *bioRxiv preprint*

RASSEMBLEMENT CITOYENS : SAMEDI 13 DECEMBRE



Rassemblement Castres, place Pierre Fabre

Après avoir insisté pour organiser deux rassemblements en même temps, l'un à Albi, l'autre à Castres, j'avais un peu peur de la division des mobilisés. Il n'en a rien été, c'est plus de 200 personnes qui nous ont rejoints Place Pierre Fabre, à Castres en début d'après-midi.

Notre objectif étant d'expliquer à chacun les drames qui se jouent dans les fermes et dans les têtes des paysans dus à cette gestion de la DNC par nos gouvernants.

Avec Jérôme et Bruno, nous nous sommes partagés la parole chacun avec ses sensibilités.

Pour ma part, j'ai insisté sur le fait que nous travaillons avec du vivant, tous les jours, nos bêtes nous accompagnent au quotidien, on connaît le caractère de chacune d'elles, les dominantes, les dominées, les timides, les téméraires, celles qui aiment se faire gratter et celles qui détestent ça...

Nous ne travaillons pas avec des « stocks interchangeables ». La relation de chaque éleveur avec sa troupe est unique, elle évolue toute le long de notre carrière. Pour nombre d'entre nous, c'est la première motivation de poursuivre ce métier !

Alors, quand quelques gestionnaires à des années lumières du vivant qui nous entoure décident de l'abattage total sans autre échappatoire, ils n'ont pas conscience du traumatisme que nous vivons, cette épée de Damoclès, jour après jour, entame sérieusement notre moral. Soigner matin et soir nos animaux en se disant que tous peuvent disparaître d'un coup enlève toute quiétude, toute légèreté, toute poésie, tout sourire.

C'est pour ça que nous proposons une gestion alternative pour lutter contre cette maladie.

Le micro a circulé ensuite pour des prises de parole libres, avec, des témoignages très touchants, tous nous apportant énormément de soutien.

Le but premier est donc atteint : communiquer auprès du grand public.

Le deuxième effet, c'est que voir les voisins, les copains, la famille autour de moi fait un bien fou !

Merci à vous, amis Montagnols qui avez pris votre samedi après-midi pour nous épauler.



Rassemblement Albi, devant la Préfecture

Reste en question l'efficacité d'un mouvement comme celui-ci ; aucune presse, aucun relai, et toujours la même question qui revient : tant qu'on ne casse rien, on est inaudible, mais casser pour casser, ça m'est insupportable, alors..

Un grand merci à tous ceux qui sont auprès de nous, et surtout, gardons notre joie de vivre, nos décideurs ne la méritent pas !

• Michel CASTAN



Mobilisation Castres, place Pierre Fabre

A noter dans vos agendas :

L'Assemblée Générale de la Confédération Paysanne du Tarn se déroulera :

Le Lundi 9 Mars 2026

**À la Métairie Basse, chez Delphine et David Gay-Vabre
À St Amans Soult (81140)**

De 13 h 30 à 18 heures

Un apéro sera offert en fin d'Assemblée Générale

Thème : Dynamiser le syndicat

La Confédération Paysanne du Tarn précise sa position face à la crise sanitaire de la DNC

Le département du Tarn est placé en zone vaccinale règlementée pour partie, et le reste du département en zone préventive, afin de réaliser un cordon de protection à l'avancée de la maladie.

Nous avons été conviés avec l'ensemble des syndicats, des élus du Tarn, des représentants du commerce d'animaux et les services de l'Etat à une réunion de crise le vendredi 12 décembre afin de nous positionner sur cette demande de vaccination obligatoire élargie que le préfet devait faire remonter à la ministre très rapidement.

Nous sommes satisfaits du passage du Tarn en zone vaccinale préventive, mais nous continuons de réclamer la couverture du territoire national par un accès possible au vaccin pour tous.

Nous avons aussi demandé la liberté vaccinale, ce qui veut dire que nous ne sommes pas opposés à la vaccination, mais seulement à son obligation.

Nous restons toujours fermement opposés à la politique d'abattages systématiques. Nous n'acceptons que l'euthanasie de bêtes en trop grande souffrance. Cela correspond à l'empathie qui nous lie à nos animaux et au bon sens paysan.

Nous resterons donc mobilisés pour défendre les fermes qui seraient soumises aux massacres odieux de troupeaux qui mettent des familles de paysans dans le désespoir le plus complet.

Nous sommes convaincus que la course aux rendements mène à un déséquilibre de la santé des animaux et diminue leur résistance, augmente la dépendance aux actes vétérinaires. Il est nécessaire de mieux travailler sur la santé des animaux, par une alimentation naturelle et équilibrée, et par réduction de l'utilisation des intrants chimiques.

A la demande des éleveurs pris en étau entre les injonctions sanitaires de l'Etat et l'accompagnement de leurs troupeaux, nous allons solliciter le préfet et la DGCSSPP pour demander une dérogation 2026 à l'application de la prophylaxie afin d'éviter un stress supplémentaire aux animaux (qui peut être source d'affaiblissement et de mortalité chez les bovins) et réduire ainsi le travail et les stress des éleveur.ses et des vétérinaires.

Lutte avec la Coordination rurale : Six mois ! Cela fait 6 mois que nous interpellons, que nous prévenons, avertissons sur la possible ou plutôt probable arrivée de la DNC sur nos territoires !

Cette lutte a le mérite de rassembler le monde agricole. Si beaucoup de sujets nous différencient de la Coordination Rurale, nous sommes d'accord sur l'opposition aux abattages systématiques de troupeaux entiers, ainsi que pour l'accès possible au vaccin.

Par contre, notre méthode de lutte diffère sur le fait que nous ne déposons pas de détritres et d'effluents d'élevages sur l'espace public. Notre

ligne rouge est définie par le respect de nos concitoyens, et la non dégradation de biens.

Cependant force est de constater que face à l'Etat, la conciliation est impossible, seul reste le rapport de force comme dernière arme pour nos faire entendre et nous le déplorons !!!

Nous dénonçons le comportement opportuniste et flou de la Fdsea et de Ja, qui soutiennent la politique du gouvernement, dans le seul but de maintenir des flux d'import-export à l'échelle mondiale, alors qu'il est possible d'échanger avec des pays tiers en signant des accords bi-latéraux. Nous souhaiterions qu'ils nous précisent explicitement leurs revendications.

• Le Comité Départemental



52 gardes à vue : une attaque grave contre la démocratie et les droits syndicaux

A l'appel de la Confédération Paysanne pour la souveraineté alimentaire dans les DROM et l'hexagone, une manifestation avait été prévue au ministère de l'agriculture. Celle-ci était audacieuse car les militants avaient prévu de pénétrer dans les locaux du ministère et de façon pacifiste.

Vu le peu de dangerosité que nous représentons, il a été très facile et op-

portun de nasser nos militants et de mettre tout ce monde en prison. Nos trois représentants nationaux faisaient partie du lot.

Cette manifestation et les arrestations arbitraires qui ont suivi sont l'expression du mépris à notre égard par le gouvernement !

Des leçons devront être prises de ce coup d'épée dans l'eau ! Unir plus de

forces avant une action, savoir se faire respecter.

Il est temps de mettre fin à la co-gestion entre les dirigeants de la Fnsea et l'exécutif, pour que l'ensemble des voix du monde paysan soit pris en compte. Il en va de l'avenir de nos fermes et de l'intérêt général.

• Jérôme CARAYOL